**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE** **DÉPARTEMENT DU GERS**

**MAIRIE DE CASTILLON-MASSAS**

**PROCÈS-VERBAL DE LA REUNION DU 23 JANVIER 2024**

L’an deux mille vingt-quatre, le 23 janvier à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Castillon-Massas, régulièrement convoqué, s’est tenu à la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard CARRERA, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11 Nombre de présents : 10

Nombre d’excusés : 01 Nombre de procurations : 00

Nombre d’absents : 01 Nombre de votants : 10

Date de convocation : 18/01/2024 Date d’affichage : 18/01/2024

**Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer**

Présents : Bernard CARRERA (maire), Daniel JUGAN, Pierre BARBEAU, Pierre BESSAGNET (adjoints), Ilona AUJON-CHEVALLIER, Fabienne PADER, Loïc BONET, Philippe CHAUDOT, Sébastien PALANQUE, Hugo SOULAYRAC (conseillers)

Procuration : Néant

Absente excusée : Corine FAVAREL

Président de Séance : Bernard CARRERA

Secrétaire de Séance : Hugo SOULAYRAC

**Rappel de l’Ordre du Jour :**

Lecture du Procès-Verbal de la précédente réunion

Signature de la feuille de présence

Désignation du secrétaire de séance

Compte rendu visite du Maitre d’œuvre pour le mur de soutènement

Délibération pour modification de l’attribution de compensation d’Auch et de Pavie

Délibération pour demande de subvention DETR pour les missions du mur de soutènement

Fermeture administrative de la salle des fêtes et de la cantine

Délibération pour signature de la convention de financement de l’extension et la réhabilitation du centre de secours et d’incendie de Jegun

Pose d’enrobé sur la voirie (inventaire des trous)

Démontage des illuminations

Entretien du court de tennis

Retour sur la réception des vœux 2024

Retour sur les cadeaux aux anciens

Approche du compte administratif 2023

Approche du budget prévisionnel 2024

Pose des ralentisseurs (infos)

Chemin de l’Encladère (suite)

Ecole : aide coopérative scolaire

Participation à la réunion avec le Préfet sur les communes rurales

Infos diverses

Questions diverses

**1) Approbation du Procès-Verbal de la Réunion du 05 décembre 2023**

Le document est approuvé à l’unanimité des présents

**2) Désignation du Secrétaire de Séance**

Monsieur Hugo SOULAYRAC est désigné secrétaire de séance

**3) Compte Rendu de la Visite du Maître d’Œuvre pour le Mur de Soutènement**

Monsieur le Maire informe le Conseil que ce sera Monsieur Mansour LOPEZ de la société INGC qui sera chargé d’organiser le chantier. Il nous appartient cependant de couper la végétation au pied du mur

**4) Délibération pour Modification de l’Attribution de Compensation d’Auch et de Pavie**

Monsieur CARRERA précise que les communes d’Auch et de Pavie ont transféré la Gestion des Eaux Pluviales Urbaines à la communauté de commune « Grand Auch – Cœur de Gascogne ». Il est donc nécessaire d’entériner ce changement pour chaque membre de la communauté.

Après délibération, le Conseil décide

* **d’approuver l’intégration d’Auch et de Pavie au GEPU**

**5) Délibération pour Demande de Subvention DETR pour les Missions du Mur de Soutènement**

Après étude du maître d’œuvre et évaluation du coût des études nécessaires (28 468 euros), Monsieur le Maire informe le Conseil qu’il souhaite solliciter une subvention 30%, soit 8 670 euros auprès de la DETR.

Le Conseil Municipal, après délibération, autorise Monsieur le Maire à demander une subvention de 8 670 € à la DETR et à signer tous les documents nécessaires y afférant

**6) Pose d’Enrobé sur la Voirie (inventaire des trous)**

Les membres du Conseil sont invités, en vue de la réfection des chaussées communales, à recenser les trous et fissures pour en établir un inventaire aussi complet que possible, ceci afin de pouvoir intervenir rapidement avant que les trous ne s’agrandissent avec les pluies de printemps

**7) Démontage des Illuminations et Entretien du Court de Tennis**

Ces travaux sont prévus le samedi 27 janvier 2024

**8) Retours sur la Réception pour les Vœux 2024 et sur les Cadeaux aux Anciens**

Après un rapide tour de table, le Conseil se félicite des nombreux avis positifs émis par les Castillonnais(es) sur la réception des vœux à laquelle environ 130 Castillonnais(es) ont participé

**9) Approche du Compte Administratif 2023 et du Budget Prévisionnel 2024**

Monsieur CARRERA précise que l’exercice 2023 a été celui des économies tous azimuts en vue d’assumer la réfection du mur de soutènement, prévue cette année.

Ces efforts budgétaires ont permis de réunir une somme non négligeable pour assurer un autofinancement maximum. Ce chantier représente en effet un investissement estimé de 250000 euros ainsi financé : - 71 000 euros d’autofinancement

- 54 000 euros de subvention

- 125 000 euros d’emprunt

**10) Pose des Ralentisseurs (infos)**

Cette opération, prévue en 2024, comportera un ralentisseur à l’entrée est du village et un second à l’ouest

**11) Chemin de l’Encladère (suite)**

Ce dossier, en cours depuis plusieurs mois, en est au stade de finalisation

**12) Ecole : Aide à la Coopérative Scolaire**

Monsieur le Maire informe le Conseil et l’ensemble des Castillonnais(es) que, pour apporter un peu de financement complémentaire à la coopérative scolaire, des commandes de biscuits et gâteaux sont disponibles en mairie. Le bénéfice de l’opération sera intégralement reversé à cette instance pour améliorer la vie scolaire des élèves du RPI

**13) Participation à la Réunion avec le Préfet sur les Communes Rurales**

Organisées dans les secteurs ruraux, ces réunions en présence du représentant de l’État visent à apporter des éléments permettant de mieux vivre en milieu rural.

Chacun des membres du Conseil est invité, s’il le souhaite, à y participer

**14) Infos Diverses**

Monsieur CARRERA informe de la nécessité de prévoir, à court terme, une demi-journée d’entretien de la station d’épuration (coupe des roseaux et nettoyage).

D’un tout autre ordre d’idée, il signale au Conseil et aux habitants de la commune que, dans la même journée, deux cambriolages ont été récemment perpétrés à Castillon-Massas. Et ceci après de nombreuses autres effractions dans les communes alentour.

Il est rappelé qu’une vigilance doit être observée à cet égard et qu’un comportement ou un véhicule suspect doit être signalé aux autorités compétentes (Gendarmerie ou Mairie). Il en va de la tranquillité de tous

**15) Fermeture Administrative de la Salle des Fêtes et de la Cantine**

A la suite du dernier contrôle des établissements communaux recevant du public (ERP), plusieurs irrégularités ont été relevées à la salle des fêtes et à la cantine, nécessitant des travaux de mise aux normes.

L’intervenant (du SDIS 32) ayant jugé que ces points pouvaient « mettre en danger » l’intégrité physique et la vie des utilisateurs (?), Monsieur le Maire, compte tenu des éléments dont la commission n’a pas tenu compte, va rédiger un arrêté provisoire d’exploitation permettant de continuer à utiliser les locaux jusqu’à la fin de l’année scolaire.

Ce délai permettra de lever les quelques prescriptions relevées par la commission d’enquête.

Après un long débat quant à ces injonctions, Monsieur CARRERA précise que les prescriptions de la commission ne sont pas insurmontables, elles sont dues à un durcissement des règles en raison d’accidents ayant eu lieu ailleurs. Certaines de ces prescriptions sont déjà réalisées.

Il faut en effet que tous comprennent que la fermeture de la salle des fêtes et de la cantine entraînera de facto celle de l’école ! Comment continuer à utiliser les locaux scolaires sans un préau en cas d’intempéries ou sans une possibilité de restauration le midi ?

Affaire à suivre attentivement…

**16) Délibération pour Signature de la Convention de Financement de l’Extension et de la Réhabilitation du Centre de Secours et d’Incendie de Jégun**

Un autre courrier du SDIS 32 informe les maires des communes couvertes par les pompiers de Jégun que leur caserne doit être agrandie et réhabilitée afin de pouvoir accueillir un nouveau véhicule d’intervention. Ce véhicule sera plus précisément destiné à assurer la sécurité des pompiers durant leurs interventions.

Après discussion et délibération, le Conseil décide

* **d’entériner cette décision et le financement de 8 320 euros, répartis sur 2 ans, qui nous incombera**

**Aucune question autre n’étant soulevée et l’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 45**